

ÉDITORIAL

LE DEVOIR ET LE DROIT

Autrefois, dans la société celtique, le droit limitait son intrusion aux grands moments de la vie. La naissance, le mariage, la mort, la gestion du patrimoine trouvaient dans les règles juridiques simples le moyen de régler les conflits inévitables qui naissent du froissement d'intérêts familiaux divergents.

Aujourd'hui, dans les sociétés occidentalisées, les rapports humains sont réglés avec une minutie croissante par des règles de droit qui se substituent progressivement aux manières d'être et de se comporter héritées des générations passées.

Ce recours grandissant à loi dans les rapports interpersonnels est le reflet d'une aliénation progressive de notre communauté nationale laquelle est envahie chaque jour davantage par des corps étrangers qui peu à peu en bloquent le fonctionnement naturel.

Comment vivre en bonne harmonie avec des gens avec lesquels nous ne partageons aucun ancêtre ? Aucun souvenir de bataille perdue ou de guerre gagnée ? Aucun mythe, aucun rêve ?

Dans ce corps social fracturé, où tout nous sépare, où rien ne nous rapproche en dehors d'une coexistence forcée sur notre terre, nous en sommes réduits à régler par la loi le plus petit détail de la vie quotidienne.

Comme nous sommes loin du fonctionnement d'une véritable société traditionnelle où tous les membres vivent en harmonie, tant avec le monde sacré qu'avec leurs semblables.

Pourtant, nous pourrions nous inspirer de l'exemple que nous offrent nos frères aînés du sous-continent dont la langue, le sanskrit, ne contient même pas de mot qui soit l'équivalent de notre terme "droit".

Les hindous n'ont pas cherché à bâtir des corpus juridiques compliqués basés sur la contrainte et dont la compréhension échappe souvent aux justiciables.

En s'appuyant sur une vision religieuse du monde, les hindous ont défini des règles de conduite en s'appuyant sur une notion que tout le monde peut comprendre, le devoir ou "dharma".

Mais le "dharma" ne se réduit à cette seule dimension. Il s'applique aussi à la recherche de l'harmonie avec l'ordre naturel des choses, quand l'homme vit en paix tant avec ses semblables qu'avec les dieux et le monde qu'ils ont organisé.

A une société individualiste, régie mécaniquement par l'application forcée d'une norme désincarnée, nous sommes en droit de préférer une société fondée sur d'autres principes : l'autorité à la place de la coercition, l'ordre naturel à la place de l'égalité, la communauté à la place de l'individu.

Mais il nous reste encore un long chemin avant de rechercher l'harmonie par l'étude constante de la tradition ancestrale et de la nature. Le plus dur n'est pas de retrouver la sagesse des anciens, le plus difficile est de purger nos esprits des valeurs de la société contemporaine, de cet égalitarisme et de cet individualisme qui détruisent à feu lent le peu qui nous reste de notre identité.

L'arduité de cette quête ne doit pas nous décourager mais bien au contraire nous inciter à redoubler d'efforts.

Ⓜ Orustanos

